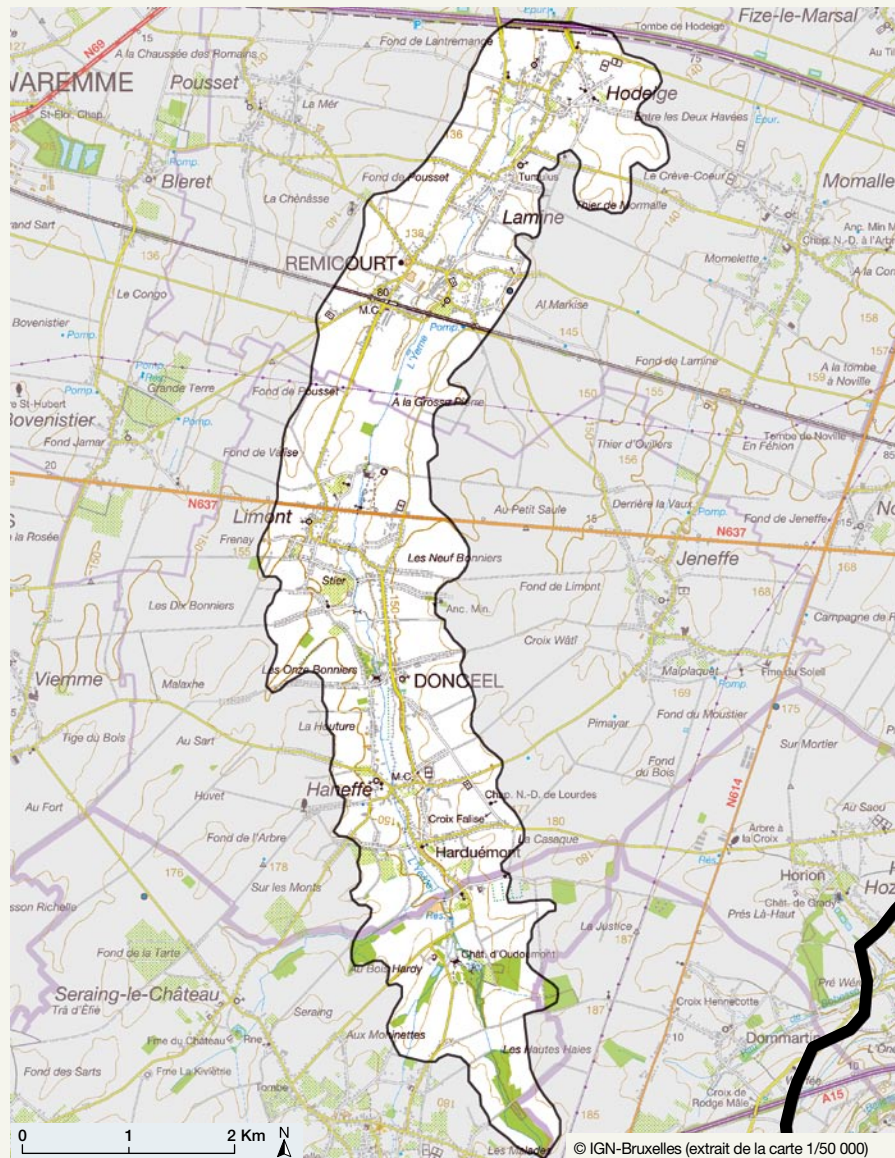




# Vallée de l'Yerne



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>1 544</b>
Superficie agricole (ha)	1 165
Terres arables (%)	77
Prairies (%)	19
Vergers productifs (%)	4
Superficie boisée (ha)	44
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	243
<b>Nombre d'habitants<sup>2</sup></b>	<b>4 972</b>



<sup>1</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2007).

Le cours de l'Yerne forme une vallée évasée qui s'étire sur une longueur approximative de onze kilomètres selon un axe nord-sud. La diversité de l'occupation du sol est en rupture avec celle du Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse, au sous-sol perméable et presque exclusivement occupé par les cultures.

Cette vallée s'individualise fortement par un regroupement du bâti qui prend la forme d'un enchaînement presque ininterrompu de noyaux villageois sur les versants de la vallée.

Au nord, l'autoroute E40 Bruxelles – Liège marque la limite de l'aire. Au-delà, la vallée de l'Yerne (dont le cours continue pour se jeter dans le Geer à Oreye) montre un profil plus ouvert, qui lui vaut de ne pas être distinguée du reste du plateau.



Le cours de l'Yerne, affluent du Geer prenant sa source à Verlaine, forme une **LARGE DÉPRESSION** au sein du Plateau de l'Entre-Geer-et-Meuse.

La vallée présente un profil ouvert et symétrique. Son fond descend progressivement de 160 mètres d'altitude aux environs de sa source à 100 mètres lors de sa confluence avec le Geer, à Oreye.

D'amont en aval, la vallée présente un **ENCAISSEMENT VARIABLE** : plus prononcé sur les premiers kilomètres pour ensuite s'évaser à partir du village de Haneffe. La transition entre les versants et le plateau reste néanmoins douce et progressive sur l'ensemble de la vallée. Régulièrement, des chemins agricoles et des routes entaillent les versants perpendiculairement à l'axe de la vallée pour rejoindre le plateau.

Le **COUVERT VÉGÉTAL** varie également d'amont en aval de la vallée. Dans les premiers kilomètres, les versants accueillent des boisements feuillus qui s'étendent jusqu'au fond de la vallée. Ce couvert arboré a pour effet de souligner la présence du cours d'eau au sein du plateau agricole qu'il parcourt. Plus en aval, les herbages, associés au tissu villageois, prennent place aux abords mêmes du cours d'eau, sur les sols les plus humides. Les haies sont plutôt rares, mais quelques arbres d'essences diverses accompagnent les clôtures et soulignent les limites des parcelles.

Les **BOIS** se retrouvent essentiellement sous forme de peupleraies à l'aspect compact en fond de vallée, où elles profitent de l'humidité du sol (Donceel, Limont, Remicourt, Hodeige). Localement, les petits massifs remontent sur les hauts de versants. D'autres essences feuillues accompagnent le cours d'eau ou sont associées à de grandes propriétés (château de Donceel).

Outre le changement dans le profil topographique et dans le couvert végétal, la vallée de l'Yerne se distingue du plateau environnant par une emprise importante de l'**ESPACE CONSTRUIT**. Les villages de Haneffe, Donceel, Limont, Remicourt et Hodeige forment un réseau bâti presque continu. Seuls deux espaces, affectés en zone agricole au plan de secteur et occupés essentiellement par des prairies et des cultures, suspendent cette continuité, entre Limont et Remicourt et au nord d'Hodeige.

L'implantation des villages prend une forme linéaire, structurée le long de la route qui parcourt la vallée. Là où l'évasement de la vallée le permet, les villages s'organisent de part et d'autre du cours d'eau, comme c'est le cas à Donceel et Lamine.

La disposition traditionnellement lâche du bâti est peu lisible aujourd'hui. Les anciens prés séparant les habitations et certains espaces proches du cours d'eau tendent à être comblés par une urbanisation qui a démarré dès l'après-guerre et se poursuit encore aujourd'hui.

Le village de Remicourt se distingue du reste des noyaux bâtis de la vallée par une disposition plus serrée et une architecture néoclassique qui apporte à la localité une allure plus urbaine que rurale. L'arrêt sur la ligne de chemin de fer (ligne 36) est sans doute un facteur explicatif du plus fort développement de cette localité.

Les **FERMES** sont nombreuses au sein de l'aire et sont implantées à l'intérieur même des périmètres villageois. De taille moyenne, leur nombre s'élève régulièrement à cinq ou six par village.



Depuis le plateau, la vallée de l'Yerne se distingue par un contraste dans le couvert végétal ; son tracé se remarque grâce aux feuillus qui accompagnent le cours d'eau, surtout dans la partie amont, aux environs du village de Verlaine (ce dernier n'étant pas inclus dans l'aire). Les chemins qui accèdent au fond de la vallée creusent doucement les versants (à droite sur la photo).



Sur la plus grande partie du cours de l'Yerne, les prairies occupent l'essentiel du fond de la vallée, où les sols sont les plus humides. A l'arrière-plan, sur les versants peu pentus, on distingue le noyau villageois : Hodeige, Haneffe et Limont répondent à ce schéma d'organisation.



Les prairies, maillées par des clôtures, de petits bouquets d'arbres ou des arbres isolés, confèrent aux abords du cours de l'Yerne une réelle richesse paysagère. Elles offrent un espace de transition harmonieux entre le cours d'eau et le bâti villageois (Donceel et Hodeige).



Depuis les dernières décennies, cet espace de transition tend à diminuer sous la pression de l'urbanisation résidentielle. Les nouvelles constructions s'implantent de plus en plus près du cours d'eau (Limont).



Dans certains cas, comme à Remicourt, le fond de la vallée est occupé par des cultures. Le paysage est plus homogène et la ripisylve\* associée aux berges de l'Yerne est réduite à un mince cordon de végétation.



Le bâti villageois est implanté de manière linéaire et dense le long d'une ou plusieurs rues orientées selon l'axe de la vallée (Remicourt).



Depuis le plateau, cette urbanisation linéaire se devine par l'imbrication des toitures et de la végétation arborée hétérogène. Celle-ci contraste avec le couvert végétal homogène du plateau (Lamine).



L'urbanisation récente tend à appauvrir la diversité du paysage par l'apparition des constructions à l'architecture standardisée et à l'implantation non mitoyenne régulière. Cette situation a pour effet d'affaiblir la spécificité paysagère de la vallée au sein du plateau (Lamine).

Dans ce tronçon de la vallée, la largeur de la plaine alluviale permet une organisation du village de Remicourt de part et d'autre du cours d'eau. Des espaces de respiration entre les constructions permettent de se rendre compte de cette configuration.



Le village de Remicourt est parcouru par une ligne de chemin de fer et desservi par une gare. La présence de l'infrastructure ferroviaire et le développement connexe d'activités liées aux machines agricoles à la fin du 19<sup>e</sup> siècle ont permis le développement d'un habitat plus important qu'au sein des autres villages de la vallée et ont contribué à son identité plus urbaine. En témoignent plusieurs bâtiments de gros gabarit de la fin du 19<sup>e</sup> et du début du 20<sup>e</sup> siècle.



Au sein des périmètres villageois, de nombreuses fermes sont implantées diversement : en bas de versant, sur les versants ou à la transition entre le plateau et les versants. Généralement un peu à l'écart des autres constructions, elles sont parfois intimement liées au reste du tissu villageois (Hodeige et Limont).

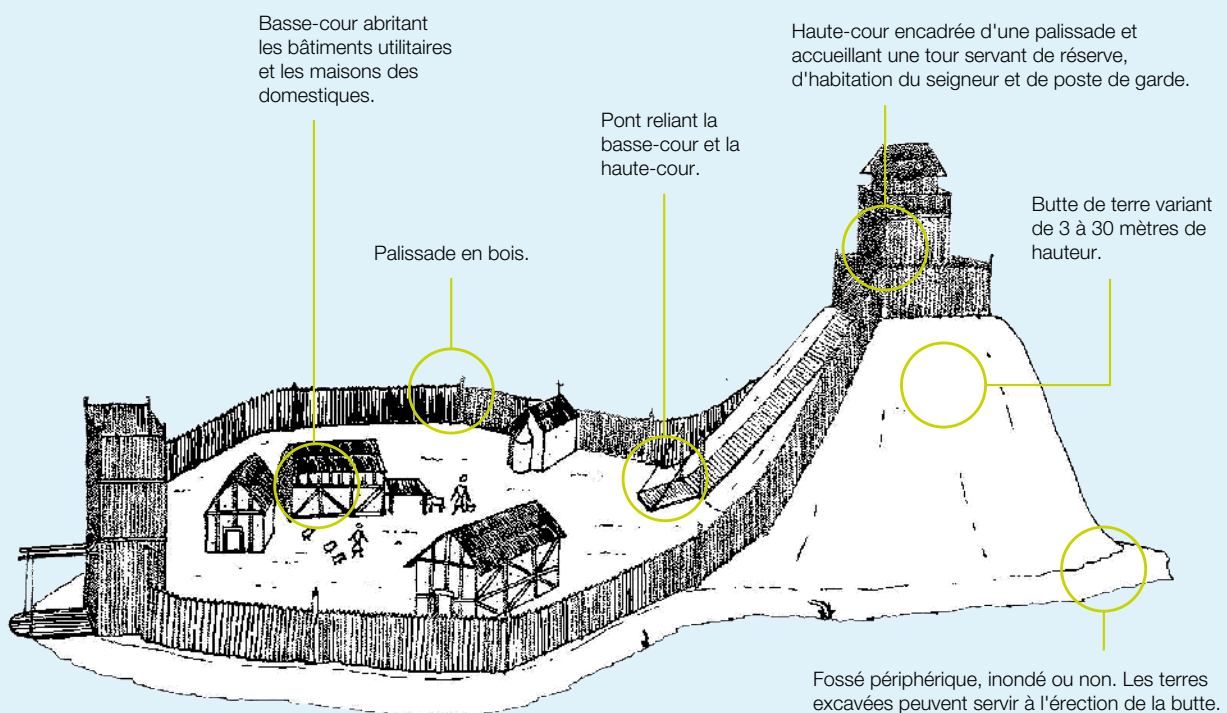




Aujourd'hui, un nombre important de fermes ne sont plus en activité et sont, dans certains cas, transformées en logements. Ce genre de reconversion permet une mise en valeur du patrimoine bâti de la vallée tout en répondant à la demande en logement (Hodeige).



Un monticule de terre, dont la hauteur est accentuée par une couverture arborée, est visible dans le village de Lamine. Il s'agit d'une motte castrale. Ce type de structure qui apparaît aux alentours du 11<sup>e</sup> siècle constitue en quelque sorte l'ancêtre du château fort. Au sommet, une tour de bois joue le rôle de donjon. Le fossé qui cerne le monticule, creusé pour ériger la motte, était sans doute alimenté par l'Yerne. De telles structures insérées dans les villages, peu fréquentes et bien moins connues que les tumulus présents dans les terres agricoles, sont menacées du fait de leur méconnaissance et de leur localisation en milieu bâti qui les expose à l'urbanisation (Lamine).



Source : d'après illustration B. Clarys, *De la motte au donjon*, Division du Patrimoine, MRW.

## Enjeux

- L'aire de la Vallée de l'Yerne constitue une réelle poche de diversité au sein du vaste plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse et ce, non seulement par la variation de la topographie mais aussi par l'occupation du sol richement diversifiée. Cette richesse est garante de la bonne inscription paysagère de la vallée dans le plateau. Néanmoins, en de nombreux endroits, cette bonne insertion est mise à mal par l'implantation régulière d'un bâti récent en rupture avec les logiques d'implantations traditionnelles des constructions.
- Les prairies forment avec le cours d'eau un ensemble d'une grande valeur paysagère et écologique au sein de l'espace villageois. Ce dernier est cependant soumis à une pression d'urbanisation qui mène à la construction d'habitations de plus en plus proches du cours d'eau, au détriment des prairies.
- Les nombreuses fermes que l'on rencontre appartiennent au patrimoine bâti villageois. Leur changement d'affectation impose la qualité architecturale et le respect du patrimoine.

## Objectifs paysagers

1. Préserver la spécificité paysagère de la vallée depuis le plateau, en portant une attention particulière aux développements résidentiels contemporains.	PROTECTION
2. Dans une optique de renforcement de l'identité de la vallée, garantir la bonne perception de la présence du cours de l'Yerne sur l'ensemble de son parcours en portant une attention différenciée selon que le contexte soit villageois ou inter-villageois.	AMÉNAGEMENT
3. Veiller à la préservation du patrimoine architectural que représentent les fermes ou les constructions issues du développement urbanistique de la fin du 19 <sup>e</sup> et du début du 20 <sup>e</sup> siècle.	PROTECTION

## Pistes d'action

- Définir des prescriptions paysagères préservant la silhouette visuelle de la vallée depuis le Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse.
- Mettre en évidence la présence du cours de l'Yerne dans tout aménagement de l'espace public villageois.
- Dans les projets d'aménagement du fond de vallée, prévoir un espace tampon dépassant les seules limites de zones inondables, entre les constructions et le cours d'eau. Définir des couloirs visuels depuis la voirie vers le cours d'eau.
- Promouvoir la réaffectation des fermes qui cessent leurs activités, tout en définissant un cahier des charges précis afin de garantir la qualité architecturale de l'opération.